

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS D'ENBRIDGE GAS INC.

Enbridge Gas Inc. a fait une demande de liquidation des soldes de certains comptes de report et d'écart.

En savoir plus. Donnez votre avis.

Si la demande est approuvée telle quelle, un client résidentiel type d'Enbridge Gas Inc. constatera le rajustement de facturation unique suivant à compter du 1^{er} octobre 2021 :

Incidences sur la facture des clients résidentiels

Catégories tarifaires	Rajustement de facturation unique, entrant en vigueur au 1 ^{er} octobre 2021
Tarif 1 Enbridge Gas Distribution	5,30 \$ (crédit)
Tarif M1 de la zone Sud – Union Gas	7,97 \$ (frais)
Tarif 01 de la zone Nord-Ouest – Union Gas	30,08 \$ (crédit)
Tarif 01 de la zone Nord-Est – Union Gas	7,26 \$ (frais)

Les autres clients, y compris les entreprises, pourraient également être concernés.

Enbridge Gas Inc. est tenue de partager avec ses clients tout bénéfice qui dépasse de 150 points de base le rendement des capitaux propres approuvé par la CEO. Enbridge Gas Inc. affirme que ses bénéfices pour l'exercice 2020 étaient inférieurs au seuil de 150 points de base et, par conséquent, elle ne propose pas de partager les bénéfices avec ses clients.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Enbridge Gas. Au cours de cette audience, qui pourrait être une audience orale ou écrite, nous examinerons les bénéfices d'Enbridge Gas pour l'exercice 2020 et les soldes des comptes de report dont la liquidation est demandée. Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À la fin de cette audience, la CEO décidera si elle accepte la demande d'Enbridge Gas de liquider des soldes des comptes de report.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette requête et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la requête d'Enbridge Gas sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande d'Enbridge Gas et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Enbridge Gas. Inscrivez-vous au plus tard le **9 juillet 2021** faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

La CEO envisage d'accorder dans la présente affaire une attribution des dépens conformément aux *Directives de pratique d'attribution des dépens*, et seulement en ce qui concerne les éléments suivants :

1) L'examen des comptes de report et d'écart suivants :

Comptes de la zone de tarification d'EGD (anciennement Enbridge Gas Distribution Inc.)

- Compte de report pour l'entreposage et le transport
- Compte de report des services transactionnels
- Compte d'écart lié au gaz non comptabilisé
- Compte d'écart égalisé de l'utilisation moyenne
- Compte de remise différée
- Incidence de la transition du compte de report des frais comptables
- Compte d'écart pour l'évaluation des coûts de la CEO
- Compte de report des coûts d'accès – Dawn

Comptes de zones de tarification d'Union (anciennement Union Gas Limited)

- Compte pour l'optimisation du transport en amont
- Compte d'écart lié aux coûts de la demande non absorbée

- Compte d'écart pour la compensation des reports – Approvisionnement
- Compte d'écart pour la compensation des reports – Transport
- Compte lié à la capacité du service de base du service-T de TransCanada pour le nord
- Compte pour le stockage à court terme et d'autres services d'établissement de bilan
- Compte d'écart pour la consommation moyenne normalisée
- Compte d'écart pour la compensation des reports
- Compte d'écart pour l'évaluation des coûts de la CEO
- Compte d'écart des coûts du projet Parkway West
- Compte lié aux coûts du compresseur Lobo C et du projet du pipeline Hamilton-Milton
- Compte lié aux coûts du projet du compresseur de Lobo D, Bright C et Dawn H
- Compte lié aux coûts du projet de renforcement Panhandle
- Compte d'écart entre les charges à payer et les paiements comptants réels pour les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi
- Compte d'écart lié au prix du gaz non comptabilisé

Comptes d'Enbridge Gas Inc.

- Compte de report pour le partage des bénéfices
- Compte de report et d'écart de taxe
- Compte de report pour la modification de la politique comptable

2) L'examen des bénéfices de l'exercice 2020 d'Enbridge Gas Inc., les calculs de partage des bénéfices et la fiche de pointage du rendement de l'exercice 2020.

3) L'examen de la méthodologie pour liquider et allouer les soldes des comptes de report et d'écart.

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de distribution d'Enbridge Gas Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture d'électricité. Le numéro de référence pour ce dossier est **EB-2021-0149**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez saisir le numéro de dossier **EB-2021-0149** ou le sélectionner dans la liste des numéros de dossier sur le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Enbridge Gas a demandé une audience écrite. La CEO décidera ultérieurement de traiter l'affaire par voie d'audience orale ou écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **9 juillet 2021**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 36 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario
Energy
Board

Commission
de l'énergie
de l'Ontario